



LES RESSOURCES  
DE L'ADATE

## Fiche pratique

# Les difficultés de renouvellement et les incidences sur l'emploi

# Difficultés de renouvellement



## Préfecture du lieu de résidence

(prise de RDV auprès de la Préfecture pour dépôt de la demande physiquement)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**RÉCÉPISSÉ DE DEMANDE DE CARTE DE SÉJOUR**

PREFECTURE ISÈRE

N°

DOSSIER N°

ENTRÉE EN FRANCE

NOM CMME.

PRÉNOMS

NE(E) LE 30/07/1976 A OUAGADOUGOU

PERE NOBILA

MERE MARIE CHRI

NATIONALITÉ BURKINABÈ

SITUATION DE FAMILLE CELIBATAIRE

ADRESSE (CHEZ)

A DEMANDE LA DELIVRANCE D'UN PREMIER TITRE DE SÉJOUR PORTANT LA MENTION VIE PRIVEE ET FAMILIALE.

CE RECEPISSE N'EST VALABLE QU'ACCOMPAGNE DU DOCUMENT N. A2178690 VALABLE DU 25/07/2016 AU 24/07/2021 JUSTIFIANT DE L'IDENTITE DE SON TITULAIRES.

IL AUTORISE SON TITULAIRES A TRAVAILLER.

FAIT A LA TOUR DU PIN LE 16/10/2017

VALIDABLE JUSQU'AU 17/02/2018

25410140

SIGNATURE DU TITULAIRES Jacqueline ROPERT

Pour le Sous-Prefet, l'agent délégué à l'autorité

Signature et cachet de l'autorité

Jacqueline ROPERT

Récépissé



## ANEF

La demande se dépose intégralement en ligne.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Liberé Egalité Fraternité

ATTESTATION DE PROLONGATION D'INSTRUCTION  
D'UNE PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :  
Identifiant (N° étranger) : 7703036261  
N° de la demande : 7701202210140000345

Validité : du 13/12/2022 au 12/03/2023

Nom de naissance : DURANT  
Nom d'usage :  
Prénom : MARIA  
Né(e) le : 05/06/2005  
A : COTONOU, BENIN  
Nationalité : ALGÉRIENNE  
Adresse : 1 RUE DORÉ 77000 MELUN FRANCE

La demande de titre de séjour que vous avez déposée le 14/10/2022 est toujours en cours d'instruction.  
Cette attestation vous est délivrée pour autoriser votre présence en France entre le 13/12/2022 et le 12/03/2023.  
Cette attestation ne permet pas l'ouverture de droits sociaux.  
Elle ne permet pas d'exercer une activité professionnelle sauf si une autorisation de travail a été obtenue.  
Ce document n'autorise pas le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

ZD-DOC

API

# Difficultés de renouvellement

## Attention aux délais pour les demandes de renouvellement ANEF

Période pour déposer la demande de renouvellement sur l'ANEF

« entre le 120<sup>ème</sup> jour et le 60<sup>ème</sup> jour qui précède l'expiration » du titre de séjour  
(art. R431-5 du CESEDA)

Demande complète déposée dans les délais **conditionne la délivrance d'une API** pendant l'instruction  
(art. R431-15-1 du CESEDA)

01/06/2025

M-4

01/08/2025

M-2

01/10/2025

Date d'expiration du titre



## Exemple de pratiques préfectorales

Informations disponibles sur le site de la Préfecture du Rhône pour palier les lenteurs administratives (attention, pas d'instruction nationale de la part du ministère) :

### **Mon récépissé arrive à expiration et ma carte de séjour n'est pas encore disponible : que dois-je faire ?**

Je dois solliciter le renouvellement de mon récépissé selon la procédure prévue à cet égard.

Même lorsque le renouvellement du récépissé n'intervient pas à date, les droits attachés à ce récépissé (droit au travail et droits sociaux) sont maintenus, en France, jusqu'à la réception du nouveau récépissé, sauf décision contraire notifiée par voie postale.

### **Mon attestation de prolongation de droits (ADP) arrive à échéance.**

Même lorsque le renouvellement de votre ADP (attestation de prolongation de droits) n'intervient pas à date, les droits attachés à ce document (droit au travail et droits sociaux) sont maintenus, en France, jusqu'à la réception sur votre compte ANEF de la nouvelle attestation, sauf décision contraire notifiée par voie postale.

## Ce que dit la jurisprudence

Cour de cassation = en pareille situation, la rupture de la relation de travail ne doit pas être immédiate, ni automatique :

- Rappel : obligation légale et préalable pour l'employeur de constater et contrôler la régularité du séjour de ses salariés étrangers.
- Le défaut de titre de séjour doit s'apprécier le jour au jour de l'entretien préalable. Le licenciement sera alors justifié si, à cette occasion, le salarié n'est pas en mesure de produire un justificatif du titre l'autorisant à travailler ou un « *justificatif de dépôt de demande* » pour le renouvellement de ce document (Cass. Soc., 19 déc. 2007, n°06-44.995).



## Ne pas agir dans la précipitation

- Faire le point sur la situation du salarié et vérifier si des démarches ont été entreprises auprès de l'administration dans le délai réglementaire précédent l'expiration du titre.
- A tenter : utiliser le canal de vérification du titre (adresse générique « pref-employeurs ») pour demander à la préfecture si l'absence de document est liée à un problème de la préfecture ou s'il s'agit d'un refus à la demande de renouvellement + demander une réponse rapide pour connaître les suites à donner au contrat.
- Si l'employeur envisage de mettre un terme à la relation contractuelle qui le lie à un travailleur dont le titre de séjour a expiré au cours de l'exécution du contrat de travail : **la (juris)prudence indique de respecter les étapes de la procédure de licenciement** (convocation / entretien / notification motivée de la rupture). À défaut, le licenciement pourra être déclaré sans cause réelle et sérieuse, car résultant d'une « légèreté blâmable » de l'employeur (Cass. Soc., 19 déc. 2007, n°06-44.995).

## A savoir



En demande le renouvellement, les titres d'une durée > 4 ans continuent de produire des effets pendant 3 mois = maintien du droit au séjour, au travail et de l'intégralité de ses droits sociaux pendant 3 mois à compter de l'expiration du titre (Art. L. 433-3 CESEDA)

- Carte de résident / Certificat de résidence algérien (10 ans) ;
- Carte de séjour pluriannuelle « salarié » (4 ans) ;
- Carte de séjour pluriannuelle « directive 2004 » (membre de famille d'un citoyen de l'UE) > 4 ans
- Carte de séjour pluriannuelle « vie privée et familiale » : attention, uniquement celles valables 4 ans
- (...)

Exemple : Madame X., dont la carte de résident expirait le 14/07/2025 a déposé sa demande de renouvellement via l'ANEF le 01/04/2025, soit + 3 mois avant l'expiration de sa carte de séjour. L'administration lui a remis une confirmation de dépôt mais pas d'API. Même en l'absence de document provisoire, ses droits sont maintenus jusqu'au 14/10/2025.

## Adresses pref-employeurs par département

- Ain : [pref-employeurs-etrangers@ain.gouv.fr](mailto:pref-employeurs-etrangers@ain.gouv.fr)
- Allier : ? ([pref-usagers-etrangers@allier.gouv.fr](mailto:pref-usagers-etrangers@allier.gouv.fr) / [pref-etrangers@allier.gouv.fr](mailto:pref-etrangers@allier.gouv.fr))
- Ardèche : [pref-employeurs-etrangers@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-employeurs-etrangers@ardeche.gouv.fr)
- Cantal : [pref-employeurs-etrangers@cantal.gouv.fr](mailto:pref-employeurs-etrangers@cantal.gouv.fr)
- Drôme : [pref-employeurs-etrangers@drome.gouv.fr](mailto:pref-employeurs-etrangers@drome.gouv.fr)
- Haute-Loire : [pref-employeurs-etrangers@haute-loire.gouv.fr](mailto:pref-employeurs-etrangers@haute-loire.gouv.fr)
- Haute-Savoie : [pref-employeurs-etrangers@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-employeurs-etrangers@haute-savoie.gouv.fr)
- Isère : [pref-employeurs-etrangers@isere.gouv.fr](mailto:pref-employeurs-etrangers@isere.gouv.fr)
- Loire : [employeurs-etrangers@loire.gouv.fr](mailto:employeurs-etrangers@loire.gouv.fr)
- Puy de Dôme : [pref-employeurs-etrangers@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-employeurs-etrangers@puy-de-dome.gouv.fr)
- Rhône : [pref-employeurs-etrangers@rhone.gouv.fr](mailto:pref-employeurs-etrangers@rhone.gouv.fr)
- Savoie : [pref-employeurs-etrangers@savoie.gouv.fr](mailto:pref-employeurs-etrangers@savoie.gouv.fr)